

## La vie de l'association

**La pratique du quad** homologué est elle autorisée sur les chemins de halage ?

Réponse : **Oui**

La pratique du quad est elle justifiée le long du canal ?

Réponse : **Non**

Si le nombre d'immatriculations des quads en France a littéralement explosé depuis deux ans avec les autorisations d'homologation, si le marché des petits quads à faible cylindrée a atteint des niveaux record en 2004, il est logique de croiser sur les chemins de halage, ici et là des pratiquants qui s'engagent le long du canal croyant rouler en toute confiance sans gêner les autres utilisateurs de la voie d'eau .

Si le Canal de Berry est bien un espace à partager, il faut bien reconnaître que le quad, s'il présente un côté pratique et ludique pour découvrir le charme de nos chemins ruraux, n'est pas l'engin le plus approprié et le plus adapté et que sa conduite présente plusieurs inconvénients majeurs.

Au risque de heurter les chiens domestiques en promenade, de gêner les promeneurs contemplatifs et amoureux de la nature préservée et calme, d'agacer le pêcheur qui va devoir ranger son matériel, d'éviter le joggeur du dimanche, de doubler sans risque toute une famille en VTT, s'ajoute le risque naturel et bien réel de se retrouver dans l'eau compte tenu des nombreuses racines qui jalonnent les parcours et qui constituent de véritables pièges pour quadeurs non avertis.

Si son passage ne constitue aucun désagrément pour le terrain, (sauf à passages répétitifs et fréquents) il est préférable d'inciter les nouveaux amoureux du canal à venir découvrir le linéaire du « petit canal » via la pratique de la randonnée pédestre et d'orienter nos amis quadeurs sur des espaces appropriés et moins gênants pour la collectivité. N'oublions pas que le quad dans beaucoup de territoires, peut devenir un formidable moyen de découvrir les richesses méconnues des zones rurales et que, bien organisées, les randonnées seront au service du développement touristique de ces dernières.

Si en bateau le charme d'un canal se dévoile lente-



ment et agréablement au fil de l'eau, il n'en est pas de même pour un quad qui peut atteindre des vitesses importantes et, rapidement, le quadeur du dimanche s'apercevra que la pratique de son nouveau hobby rimera avec monotonie d'un chemin sans dénivelé et sans bosse ou boubier à franchir. Il y a fort à parier que pour cette raison, du moins faut-il l'espérer, la pratique de cette nouvelle activité motorisée ne se développe pas le long de nos canaux .

Amis Arécabistes soyez rassurés, Amis Quadeurs assumons respectueusement notre passion.

*Hervé MORVAN, Arécabiste-Quadeur.*

### **Dun sur Auron, matin d'automne.**

C'est en effet à Dun que nous avons choisi de nous réunir pour ce conseil d'administration. Outre quelques adhérents locaux (dont certains habitent une maison éclusière), monsieur Cosyn, Député-Maire de Dun, monsieur Pain, Maire adjoint et Conseiller Général, ainsi que monsieur Catinaud, Maire du Pondy, s'étaient joints à nous pour cette réunion.

Dun sur Auron, c'est une très jolie commune fortifiée, qui domine le Canal, ou plutôt ce qu'il en reste, car dans les années 70, devant l'inutilité du-dit canal, ont été construits dessus, une piscine et des cours de tennis ainsi qu'un rond-point.

Après les présentations d'usage, nous en sommes arrivés au but de notre visite : le Canal.

Monsieur Cosyn, s'est exprimé à ce sujet :

*« à Dun, le Canal, on l'aime, on entretient ses berges, on a créé un parcours santé qui les emprunte, et tous les ans, on y organise un rallye chevaux qui regroupe beaucoup de cavaliers.*

*En ce qui concerne sa réouverture....*

*Non, ce n'est pas envisageable. »*

Afin de gérer l'eau qui provient de l'étang de Goule, et éviter à la ville d'être inondée lors de lâchages trop importants, des barrages hydrauliques ont été mis en place et il n'est pas possible de les retirer. Le rond point qui vient juste d'être agrandi, et qui se situe juste sur le Canal (pour mémoire) a coûté une somme importante à Dun. Tout démolir pour rouvrir le Canal , c'est un budget trop conséquent, qu'il se refuse de faire supporter à la seule commune de Dun. Monsieur le Maire, ayant des obligations officielles a dû nous quitter et nous avons repris le déroulement normal de l'ordre du jour.

Après un déjeuner très sympathique à l'Auberge du Pont d'Y, notre copain Pierre Yves Mary, nous a proposé une petite promenade digestive dans les rues de la ville. Son but, nous faire découvrir les différentes possibilités pour que soit rouvert le Canal (voir son article). C'est très clair, tout cela ne peut se faire en un seul jour, représente des travaux et des sommes importants qui ne peuvent être pris en compte que dans le cadre d'un projet global, mais avec l'optimisme qui nous caractérise, nous nous sommes pris à imaginer les bateaux amarrés dans le port de Dun.

A bientôt sur le Canal !

*Jacotte*

## La vie de l'association

### Assemblée générale 2005

Le samedi 8 janvier, l'ARECABE organisait son assemblée générale annuelle. Cette année encore, nous étions installés dans les locaux très fonctionnels de la Maison du Pays de Vierzon. Innovation 2005, cette rencontre se faisait un samedi matin, avec repas possible sur place le midi, pour permettre au nouveau conseil d'administration une prolongation des travaux dès l'après-midi. Est-ce la bonne formule ? L'horaire un peu matinal peut en avoir découragé quelques-uns. Bien qu'un peu moins nombreux que l'an passé, la représentativité restait très satisfaisante, et nous avons eu le plaisir d'accueillir un certain nombre d'élus locaux. Le Syndicat mixte du Canal de Berry dans le Cher était représenté directement par sa présidente, Irène Félix, qui nous a fait part des démarches engagées par sa structure pour l'alimentation en eau du canal. Le Conseil Régional était représenté par Annick Gombert, missionnée pour la mise en valeur des rivières et des canaux, et très attentive aux démarches de nos associations de l'Entente des Canaux du Centre France.



*la représentativité restait très satisfaisante,...*

Merci donc à tous les organismes représentés pour leur participation, et merci à tous ceux qui, n'ayant pu se déplacer, nous ont manifesté leur intérêt par un courrier ou un pouvoir. Si la présence physique est essentielle, le petit mot, même laconique, est bien réconfortant pour les organisateurs, car il témoigne de l'intérêt soutenu que vous portez à leur action. Et ce réconfort est parfois bien utile car, comme le soulignait le président dans son rapport moral, ce n'est pas cette année encore que nous allons naviguer sur les quelques 260 km du canal ! Mais l'ARECABE maintient son cap contre vents et marées administratives et politiques, et renforce peu à peu la pertinence de ses propositions en s'associant avec des partenaires diversifiés et compétents, ce qui doit se concrétiser dans la Charte des usagers du Canal de Berry.

Le rapport d'activité présenté par le secrétaire

était assez copieux pour bien en rendre compte. Le nombre de CA témoigne de l'implication active de chacun de ses membres, et ce partage effectif du travail ne peut qu'élargir notre champ d'action.



*La trésorière nous a présenté un bilan financier très satisfaisant,...*

Les CA décentralisés se sont montrés plus que jamais riches en contacts, et les prolongements de celui de Montluçon contribuent à envisager des courants favorables à nos attentes.

Les trois numéros de la Lettre aux adhérents se sont bien étoffés, et les lecteurs ont donné de nombreux signes de satisfaction. Outre son agrément visuel par la diversité des photos éditées, elle ouvre la réflexion à tous les interlocuteurs désireux d'apporter les compléments d'informations utiles sur les travaux engagés, et les objectifs visés.

La trésorière nous a présenté un bilan financier très satisfaisant, présentant une gestion correcte des activités, malgré un accroissement de la charge liée à la publication d'une Lettre plus copieuse.

L'assemblée approuvait à l'unanimité ces trois rapports, avant d'aborder les perspectives pour 2005 : petite mise à jour des statuts avec le changement de siège social, et présentation du calendrier prévisionnel d'activités avec la liste des candidats au CA chargé de le mettre en œuvre. Les 16 postulants étaient élus à l'unanimité. C'est un CA qui enrichit sa représentativité territoriale, notamment sur le Loir-et-Cher avec Claude Blocquet-Voisin, nouveau président du Syndicat Intercommunal du Canal de Berry 41, et dans le secteur Dun-St Amand avec Pierre-Yves Marie, président de la société de pêche du Pondy.

Pendant que ce nouveau CA élisait son bureau, René Bouguereau, ancien maire de Thénieux, tenait conférence sur l'hydrologie du canal de Berry, présentant les alternatives à la remise en eau analysées par le bureau d'études SAFEGE.

Puis le nouveau bureau, identique à l'ancien, donnait la parole au public, suscitant notamment les interventions des élus présents. Notons quelques points forts de leurs interventions. Irène Félix conditionne la remise en navigabilité à la levée de deux incertitudes ; vu la solution proposée d'un pompage dans l'Allier pour alimenter le bief de par-